



Union européenne
Politique régionale

Les régions, actrices du changement économique

FR



Renforcer la **compétitivité** par
des **technologies** et produits
innovants et des **communautés**
prospères

Mars 2007

Contact

Commission européenne, direction générale de la politique régionale

Unité 01 — Information et communication

Thierry Daman

Avenue de Tervuren 41, B-1040 Bruxelles

Fax (32-2) 296 60 03

E-mail: regio-info@ec.europa.eu

Internet: http://ec.europa.eu/dgs/regional_policy/index_fr.htm

ISBN 92-79-04535-0

© Communautés européennes, 2007

Reproduction autorisée moyennant mention de la source

Printed in Belgium

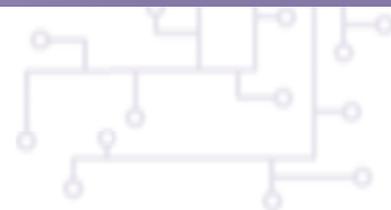
Photos: © Commission européenne, direction générale de la politique régionale/Mike St. Maur Sheil, (page 13) développement économique Karlsruhe, (page 21) Oü Loodesystems, (page 14) projet «OCR Regins», région PACA (page 22).

Couverture: Intechmer — recherche en contamination biologique des milieux marins, Cherbourg, Normandie, France.

Éditeur: Thierry Daman, Commission européenne, direction générale de la politique régionale

Ce magazine est imprimé sur papier recyclé.

Les textes de cette publication n'engagent pas la Commission.



Avant-propos	3
Le contexte	4
• Régions innovantes	4
• Les régions, actrices du changement économique: partenariat en action	6
• «RegioStars 2008»: prix récompensant les projets innovants.....	11
• La plate-forme de suivi de la stratégie de Lisbonne: un outil de comparaison de l'appropriation régionale et locale de l'agenda pour la croissance et l'emploi et des instruments de la politique de cohésion.....	12
Dix projets fructueux	13
1. Allemagne/Autriche/Estonie/France/Roumanie/Russie/Suède: «CLOE — <i>Clusters Linked Over Europe</i> » (Des clusters interconnectés à travers toute l'Europe).....	13
2. Autriche/Allemagne/Hongrie/Italie: Regins — intégrer les petites et moyennes entreprises dans l'économie européenne.....	14
3. Allemagne/Autriche/Pologne/Slovénie/République tchèque: RegioSustain — de la biomasse à l'énergie, pour des cycles économiques régionaux durables.....	15
4. Irlande: la croissance par la nature.....	16
5. Allemagne/Belgique/Pays-Bas: soins sans frontières.....	17
6. Danemark/Suède: biotechnologies transfrontalières.....	18
7. Italie: le cluster «Bois et technologies» à Bolzano — coopération et innovation dans les petites entreprises familiales traditionnelles.....	19
8. Suède: un réseau de conseillers en innovation pour les PME.....	20
9. Estonie: Loodesystem, l'innovation dans l'industrie de la construction.....	21
10. Espagne/France/Grèce/Italie/Maroc/Tunisie: le bassin méditerranéen, un laboratoire d'innovation énergétique.....	22
Glossaire	23





La nouvelle période de programmation 2007-2013 de la politique de cohésion requiert une intensification de la coopération entre les régions et les villes dans toute l'Europe. Je veux que les nombreuses idées de valeur émanant des réseaux régionaux et urbains soient rapidement intégrées dans la nouvelle génération de programmes que les régions vont appliquer. L'initiative «Les régions, actrices du changement économique», exposée dans la communication (2006) 675, vise à promouvoir le partenariat en action — un partenariat entre les acteurs clés de chaque région, entre les différentes régions et entre les régions et la Commission européenne. Dans ce dernier cas, nous voulons renforcer la synergie entre les diverses politiques communautaires qui contribuent à la croissance et à l'emploi. À cette fin, il faut tout mettre en œuvre pour que les expériences utiles et les bonnes pratiques, quelle qu'en soit l'origine, soient partagées dans le cadre d'une coopération interrégionale. Grâce à l'initiative «Les régions, actrices du changement économique», nous devrions en particulier tirer profit des expériences menées au cours de la période de 2000-2006 avec l'initiative Interreg III C pour la coopération interrégionale, avec le réseau Urbact pour l'échange des meilleures pratiques entre les villes européennes et, je l'espère, dans d'autres activités de réseau animées par la Commission.



Cette initiative comporte quatre innovations spécifiques dans le domaine de la coopération interrégionale. Premièrement, nous avons identifié trente thèmes prioritaires centrés sur la modernisation économique et la nouvelle stratégie de Lisbonne. Ces thèmes s'appuient sur les quatre volets des orientations stratégiques 2007-2013 pour la cohésion: attirer les investissements; améliorer les connaissances et l'innovation; créer des emplois plus nombreux et de meilleure qualité; et prendre en compte la dimension territoriale. Plusieurs de ces thèmes font l'objet d'ateliers de travail spécifiques figurant au programme de la conférence.

Deuxièmement, nous estimons qu'il faut améliorer la communication pour faciliter l'échange des savoir-faire et des bonnes pratiques concernant le développement régional et la mise en œuvre de la stratégie pour la croissance et l'emploi. C'est pourquoi cette conférence annuelle lance également un processus qui débouchera, lors de la deuxième conférence annuelle, sur la remise des prix «RegioStars 2008» récompensant les projets innovants. J'ai le plaisir d'annoncer que, dans cet effort de communication, nous disposons d'ores et déjà de partenaires: en effet, le Comité des régions et la région française de Provence-Alpes-Côte d'Azur se sont activement associés à cet événement en organisant un «forum d'échange d'idées et d'expériences», le 8 mars 2007, dans le bâtiment Jacques Delors.

Troisièmement, nous projetons de créer une passerelle entre les réseaux et les programmes traditionnels. Nous encouragerons la réalisation de cet objectif dans tous les réseaux financés par les 375 millions d'euros disponibles à cette fin au titre de l'objectif «Coopération territoriale européenne» pour la période de 2007-2013. Mais ce processus d'intégration (*meanstreaming*) se poursuivra en particulier à travers la quatrième innovation, appelée «volet accéléré», qui amènera la Commission à travailler en partenariat avec des réseaux volontaires — centrés sur des thèmes prioritaires sélectionnés et regroupant de quinze à vingt régions ou villes — en vue de fournir un terrain d'expérimentation rapide pour les nouvelles idées.

Il s'agit de la première conférence annuelle liée à l'initiative «Les Régions, actrices du changement économique». Je suis convaincue que ce programme sera pour vous une source d'inspiration et suscitera de nouvelles possibilités d'échange de savoir-faire et de bonnes pratiques dans la mise en œuvre régionale de la stratégie pour la croissance et l'emploi.

Danuta Hübner,
membre de la Commission européenne responsable de la politique régionale



Régions innovantes

Les statistiques en matière de recherche et développement (R & D) et d'innovation confirment régulièrement d'importants écarts entre les États membres et les régions.

Depuis 2002, la Commission européenne évalue les tendances de l'innovation régionale telles qu'elles se dégagent d'une large sélection de données portant notamment sur l'emploi dans les sciences, sur les technologies et les services de haute technologie ou sur le nombre de brevets par million d'habitants. Dans le dernier **«Tableau de bord européen de l'innovation régionale»**, publié en novembre 2006 ⁽¹⁾ et toujours fondé sur vingt-cinq États membres, les dix régions les plus performantes sont, dans l'ordre, Stockholm et Västverige (SE), Oberbayern (DE), Etelä-Suomi (FI), Karlsruhe (DE), Stuttgart (DE), Braunschweig (DE), Sydsverige (SE), l'Île-de-France (FR) et Östra Mellansverige (SE). Ce sont les pays de l'EU-15 qui remportent la palme des régions les plus performantes, avec 47 régions parmi les 50 premières et 94 régions dans les 100 meilleures. Parmi les régions des nouveaux États membres, celle de Prague (CZ) se classe quinzième, Bratislavský kraj (SK) vingt-septième, Közép-Magyarország (HU) trente-quatrième, la Slovaquie soixante-troisième, Mazowieckie (PL) soixante-cinquième et Jihovýchod (CZ) centième.

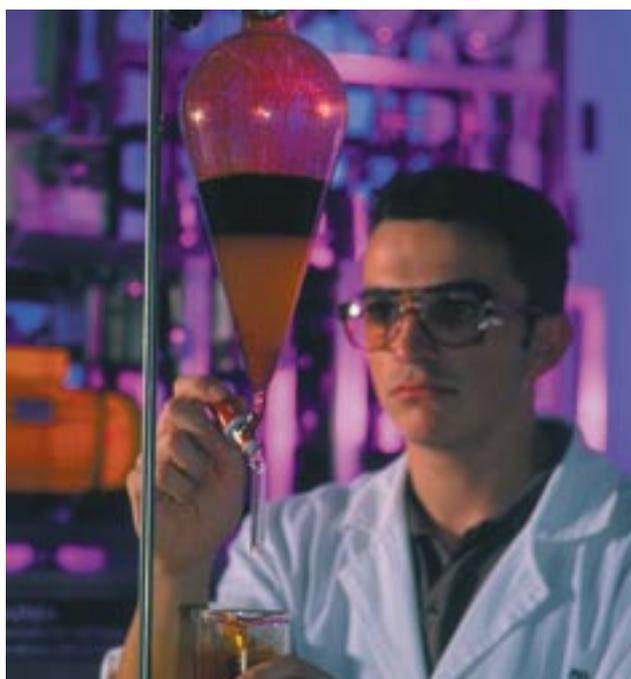
La carte présentée à la page suivante illustre les résultats du dernier tableau de bord européen de l'innovation régionale. En regard d'autres disparités régionales, notamment en matière de produit intérieur brut (PIB) par habitant, elle confirme qu'il faudra consentir un effort supplémentaire pour améliorer le niveau

d'innovation des régions les moins développées et, partant, pour générer de la croissance et des emplois compétitifs. Les montants considérables disponibles dans le cadre des Fonds structurels ainsi qu'un partenariat renforcé avec les régions les plus performantes peuvent faire la différence.

Le soutien de la politique de cohésion à l'innovation s'effectue essentiellement sous deux formes: le cofinancement par les Fonds structurels et le développement d'un système de gouvernance régionale basé sur le développement stratégique, le partenariat, la programmation, le suivi et l'évaluation. Dans bien des cas, ce système de gouvernance constitue en soi une politique innovante. La Commission européenne a soumis les programmes de la politique de cohésion pour la période de 2007-2013 à une **évaluation centrée sur l'innovation et l'économie du savoir** ⁽²⁾ en vue de donner des indications sur la manière de mettre en œuvre les activités d'innovation régionale dans le cadre des Fonds structurels. La diversité des niveaux et des potentiels d'innovation des régions européennes a mené à la définition d'une typologie des régions nécessitant des approches différentes en matière de politique d'innovation. Selon cette étude, il est important:

- de reconnaître la diversité des potentiels d'innovation régionale et donc de mener des approches «sur mesure» et différenciées pour fixer des objectifs et programmer des mesures innovantes dans les régions d'Europe;
- de lancer et d'expérimenter davantage de «projets complexes» ou d'initiatives «multiacteurs et multiples mesures», en mettant nettement l'accent sur les applications commercialisables des nouvelles technologies plutôt que de s'en tenir aux approches du développement et du transfert technologiques basées sur les infrastructures de R & D;
- d'inscrire la gestion stratégique des politiques d'innovation régionale dans une planification à plus long terme et dans un processus plus durable;
- de mettre à profit le nouvel objectif de «Coopération territoriale européenne» afin de créer des réseaux interrégionaux.

D'un point de vue opérationnel, cette étude souligne la nécessité de mieux coordonner les programmes et les politiques régionaux et d'investir dans des outils d'intelligence stratégique tels que des tests de performance des politiques, des veilles prévisionnelles et des programmes de coopération interrégionale. Elle recommande également de mettre en œuvre par étapes les interventions en matière d'innovation et d'économie du savoir. Elle conseille en outre d'éviter le financement de programmes ou mesures qui ne revêtent pas une importance cruciale, au profit de projets plus vastes et plus «risqués» mais plus structurants s'ils sont couronnés de succès. Enfin, elle préconise de mieux systématiser les relations entre les institutions de décision politique afin de constamment analyser les réseaux régionaux s'occupant de recherche et d'innovation.

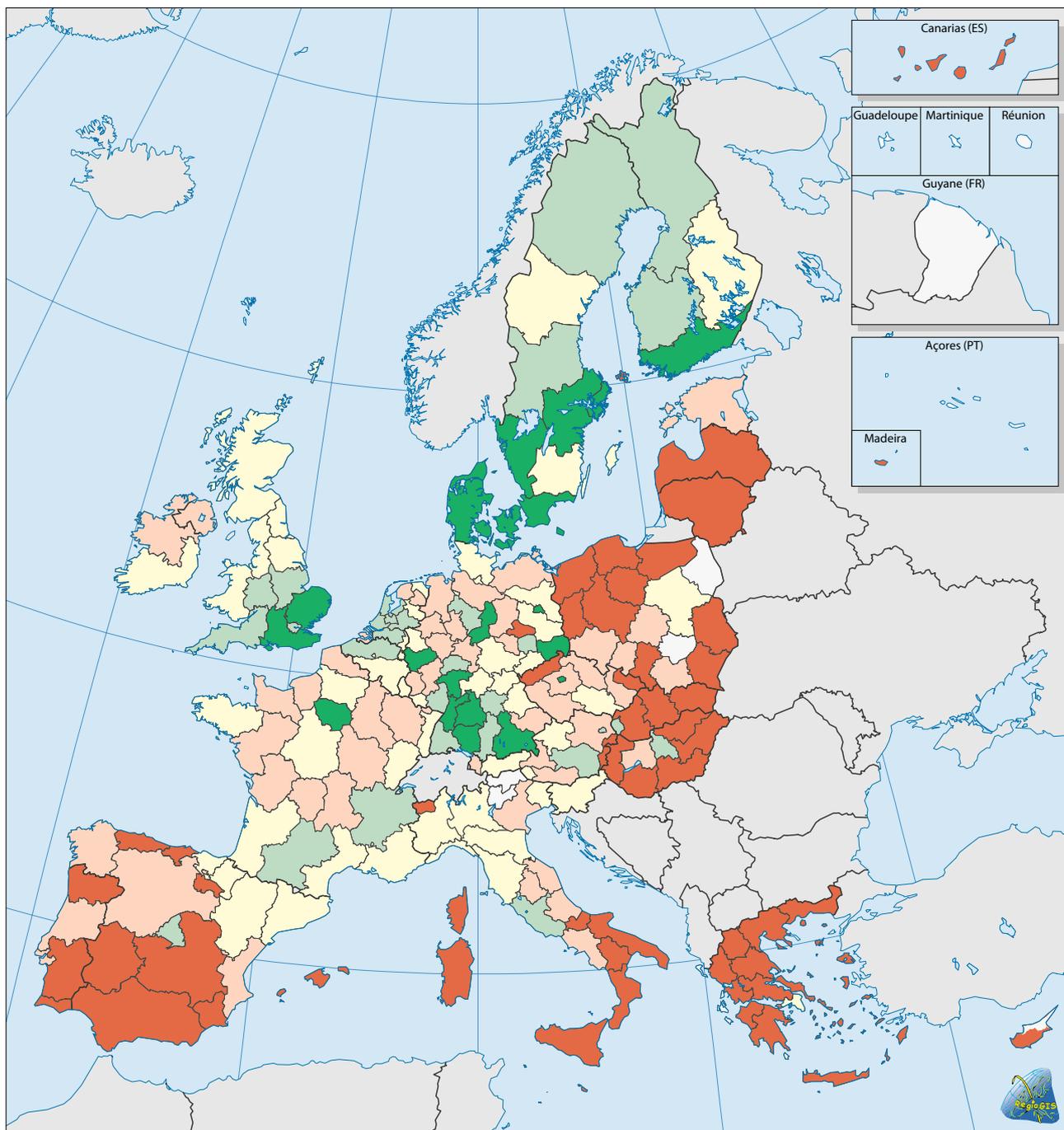


Instituto Tecnológico de Aragon, Saragosse, Espagne, cofinancé par le Fonds européen de développement régional.

¹ See: <http://trendchart.cordis.lu/>

² See: http://ec.europa.eu/regional_policy/sources/docgener/evaluation/rado_en.htm

Résultats en matière d'innovation régionale en Europe, 2006



Classement des régions NUTS2



BE, PL4, PL5, PL6, UK, NUTS1

0 100 500km

© EuroGeographics Association pour les frontières administratives

Les régions, actrices du changement économique: partenariat en action

La politique de cohésion ainsi que ses instruments et ses programmes sont gérés de façon décentralisée, dans le plein respect du principe de subsidiarité. Ce sont essentiellement les États membres, les régions et les villes qui choisiront quels investissements bénéficieront de l'aide de l'Union européenne (UE) entre 2007 et 2013. En novembre 2006, la Commission a publié la communication «Les régions, actrices du changement économique»⁽³⁾, qui propose de nouvelles manières de dynamiser les réseaux régionaux et urbains dans le cadre de l'objectif «Coopération territoriale européenne». Avec l'initiative «Les régions, actrices du changement économique», la Commission favorise le «partenariat en action». Les services de la Commission travaillent de concert pour résoudre les principaux problèmes auxquels les régions européennes sont confrontées, établissant un lien fort entre l'échange de bonnes pratiques et le financement traditionnel des instruments de la politique de cohésion.

L'initiative «Les régions, actrices du changement économique» porte sur deux domaines d'intervention du Fonds européen de développement régional: le volet interrégional de l'objectif «Coopération territoriale européenne»⁽⁴⁾ et le programme du réseau de développement urbain «Urbact». Elle propose que ces programmes soient axés sur des thèmes de développement économique définis par la Commission et compatibles avec les orientations stratégiques communautaires 2007-2013 pour la cohésion⁽⁵⁾. Un budget total de 375 millions d'euros est disponible pour cette période dans ces deux domaines.

L'initiative «Les régions, actrices du changement économique» comportera les innovations suivantes:



José Manuel Barroso, président de la Commission européenne, inaugurant la première conférence de l'initiative «Les régions, actrices du changement économique», organisée en juin 2006 sur le thème de l'innovation.



Pont reliant l'Espagne et le Portugal sur le fleuve Guadiana, Algarve, Portugal.

- Les régions et villes garderont la possibilité de créer et gérer leurs propres réseaux mais sont invitées à centrer ceux-ci sur des **thèmes sélectionnés pour associer les politiques de l'Union à la stratégie de modernisation**. La Commission a fixé ces thèmes grâce aux efforts coordonnés de ses services et en coopération avec les États membres (voir liste page suivante).
- Un nouveau **volet accéléré** offrira un terrain d'expérimentation rapide pour les idées de politique nées de l'expérience des régions et des services de la Commission. Dans les réseaux de ce type, la Commission jouera un rôle particulier en soutenant l'échange d'expériences et d'initiatives en vue d'intégrer pleinement les résultats dans les programmes opérationnels concernés.
- L'établissement d'une **«passerelle à double sens»** entre le développement thématique de réseaux et les grands programmes de la politique régionale européenne sera encouragé. Grâce à cette passerelle, les projets expérimentés dans le cadre de l'initiative «Les régions, actrices du changement économique» seront rapidement intégrés dans les programmes traditionnels.
- Un **effort de communication accru** permettra de diffuser rapidement les meilleures pratiques dans toutes les régions et les villes de l'Union. Parmi les moyens mis en œuvre à cette fin, citons l'instauration des prix «RegioStars» récompensant les projets innovants — une formule qui donne d'excellents résultats en termes de modernisation économique —, l'organisation d'une conférence annuelle et la diffusion renforcée des exemples de bonnes pratiques.

Grâce à ces innovations, l'initiative «Les régions, actrices du changement économique» constituera pour l'Union européenne

³ COM (2006) 675/SEC (2006) 1432 of 8 November 2006.

⁴ The legal basis is provided by Article 7(3) of Council Regulation No 1083/2006 of 11 July 2006 laying down general provisions on the European Regional Development Fund, the European Social Fund and the Cohesion Fund and repealing Regulation (EC) No 1260/1999. For further details regarding the implementation provisions see the ERDF Regulation (EC) No 1080/2006 of 5 July 2006.

⁵ Council Decision (2006/702/EC) of 6 October 2006 on Community strategic guidelines on cohesion; Official Journal of the EU L 291 of 21 October 2006.



un instrument renforcé et intégré qui permettra d'impulser la modernisation économique et d'améliorer la compétitivité, et où la Commission aura son rôle à jouer dans le «volet accéléré». Ce nouvel instrument donnera aux régions et aux villes l'occasion de travailler sur des thèmes spécifiques orientés vers la modernisation

économique. Il stimulera en outre une réflexion novatrice sur la mise en œuvre des programmes bénéficiant du soutien financier de la politique de cohésion et garantira une amélioration constante de leur contribution aux objectifs de Lisbonne pour la modernisation.

Les régions, actrices du changement économique: trente thèmes prioritaires

Les thèmes de l'initiative «Les régions, actrices du changement économique» et de son volet accéléré ont été regroupés en domaines politiques spécifiques sur la base des orientations stratégiques communautaires 2007-2013 pour la cohésion. Ils comportent trois séries d'orientations thématiques et une dimension territoriale transversale:

- **faire de l'Europe et de ses régions un lieu plus attractif pour les investissements et l'emploi;**
- **améliorer la connaissance et l'innovation, facteurs de croissance;**
- **créer des emplois plus nombreux et de meilleure qualité;**
- **renforcer la dimension territoriale de la politique européenne de cohésion.**

Dans chacun de ces champs d'action, une attention particulière sera accordée à l'amélioration de la gouvernance et à la participation du secteur privé. Les trente thèmes prioritaires de l'initiative sont les suivants:

1. Accroître l'adaptabilité économique. Les régions travaillant sur ce thème échangeront leurs expériences sur les stratégies et les instruments permettant de faire face aux chocs économiques à court terme, d'en atténuer les effets négatifs et de mettre à profit les opportunités qui se dégagent. Ces régions partageront également leurs bonnes pratiques sur la façon d'anticiper et d'exploiter les changements économiques attendus ou prévisibles, comme ceux qui découlent de la libéralisation accrue du commerce et de la réduction des dispositifs protectionnistes dans le cadre des accords commerciaux internationaux.

2. Améliorer la qualité de l'air. Les régions agissant dans ce domaine établiront et partageront des dispositions leur permettant de réduire leurs émissions de particules, d'oxyde d'azote et d'oxyde de carbone par le biais des paquets intégrés de mesures.

3. Privilégier une économie à faibles émissions de carbone. Les régions participantes développeront des actions et échangeront leurs expériences sur les mesures susceptibles d'améliorer la mise en œuvre du protocole de Kyoto et de contribuer à la réalisation des objectifs suivants: en 2010, l'électricité produite dans l'Union européenne (au niveau des vingt-sept États membres) proviendra des énergies renouvelables dans une proportion de 21 % et les biocarburants représenteront 5,75 % du marché des carburants et des combustibles (incluant à la fois les transports et les énergies renouvelables utilisées dans les systèmes de chauffage et de refroidissement).

4. Améliorer l'approvisionnement en eau et le traitement des eaux usées. Les régions travaillant sur ce thème élaboreront des mesures et échangeront leurs bonnes pratiques afin de garantir une meilleure qualité de l'eau et de permettre une consommation plus rationnelle.

5. Privilégier une politique de recyclage des déchets. Les régions impliquées élaboreront des mesures et échangeront des bonnes pratiques destinées à réduire la production de déchets et à assurer la collecte et le recyclage de leurs composants réutilisables.

6. Œuvrer pour la santé des citoyens. Les régions, les villes et les zones rurales concernées par ce thème s'attacheront à améliorer les conditions de santé générales de leurs populations par des actions de prévention des risques sanitaires, des mesures visant à combler le manque d'infrastructures (y compris pour l'accès aux technologies de l'information) et des campagnes de promotion d'une vieillesse saine et active.

7. Concevoir des politiques intégrées de transport urbain. Les villes coopérantes auront pour objectif d'améliorer la qualité de vie de leurs citoyens grâce à l'offre de transports en commun de haute qualité et à une meilleure gestion du trafic, éléments d'une stratégie plus globale d'amélioration des systèmes de transport.

8. Développer un parc immobilier durable et économe en énergie. Les villes et les zones rurales travaillant sur ce thème s'attacheront à rendre leur parc immobilier mieux adapté aux impératifs de développement durable et d'efficacité énergétique.

9. Améliorer la surveillance de l'environnement et de la sécurité effectuée par et pour les régions. Les régions impliquées devront résoudre le problème de la fragmentation des systèmes d'information et développer des services d'information ad hoc dans des domaines tels que l'aménagement du territoire transfrontalier (en termes d'infrastructures de transport, de développement du tourisme ou d'occupation des sols) ou la réponse à des situations d'urgence (pour faire face à des risques communs comme ceux qui touchent par exemple les régions alpines, les bassins hydrographiques transfrontaliers ou les forêts méditerranéennes).

10. Renforcer la capacité des régions en matière de recherche et d'innovation. L'objectif des régions concernées par ce thème sera de développer des mesures destinées, d'une part, à augmenter la part de leur main-d'œuvre travaillant dans les secteurs technologique et scientifique ainsi que dans l'industrie de haute technologie et, d'autre part, à accroître les demandes de brevets et les accords de licence. Dans le cadre du volet accéléré, les régions pourraient bénéficier d'une aide pour leur participation à des activités à l'échelle de l'UE dans son ensemble, tel que l'Institut européen de technologie (IET).

11. Accélérer la mise sur le marché des projets innovants. Pour les régions choisissant ce thème — en particulier celles qui disposent d'un important tissu de petites et moyennes entreprises (PME) —, il s'agira de mener auprès de certains secteurs d'activité des actions de sensibilisation à l'impact bénéfique de la recherche, qu'il s'agisse des retombées possibles de projets tels que Galileo, de faciliter le transfert des résultats de la recherche vers des produits et services innovants

ou de promouvoir l'innovation non technologique, par exemple sous forme d'activités de conseil et de mise en réseau. L'échange de bonnes pratiques pourrait porter sur l'utilisation de capitaux-risques pendant la phase de démonstration du processus d'innovation.

12. Former et retenir les chercheurs. Les régions opérant sur ce thème élaboreront des programmes de formation pour les étudiants et les chercheurs travaillant dans des entreprises locales, créeront des services pour faciliter l'échange de personnel et de savoir et tenteront d'attirer les jeunes vers la recherche et les carrières scientifiques.

13. Aider les régions trop dépendantes des industries traditionnelles à se restructurer. L'objectif des régions concernées sera de développer des mécanismes politiques permettant de mieux prévoir les fermetures de sites, ou de mieux y remédier, à travers des actions de restructuration et de diversification économique, de reconversion professionnelle, de financement et de conseil aux entreprises et de consolidation des grappes d'entreprises locales.

14. Faire bénéficier les régions et les entreprises d'une administration en ligne. Les régions participantes profiteront de l'expérience des plus avancées d'entre elles en matière d'utilisation des communications électroniques pour la fourniture de services administratifs, de bibliothèque ou autres services en ligne.

15. Améliorer les connexions télématiques entre les régions. Les régions travaillant sur ce thème utiliseront les connexions à large bande et les technologies des écosystèmes numériques pour favoriser la création d'entreprises et assurer leur viabilité, réduire la migration de leur main-d'œuvre et permettre une coopération globale entre les divers acteurs économiques et sociaux.

16. Améliorer les qualifications professionnelles nécessaires à l'innovation. L'objectif des régions impliquées sera de remédier à la pénurie de travailleurs qualifiés dans les secteurs de la recherche, de l'innovation et des nouvelles technologies. Il s'agira d'augmenter le niveau d'instruction de la population et de former à la fois les chômeurs et les personnes en activité (mise à niveau des compétences, apprentissage tout au long de la vie).

17. Promouvoir l'esprit d'entreprise. Les régions choisissant ce thème se concentreront sur des actions visant la création d'entreprises plus nombreuses et viables, l'encouragement de l'esprit d'entreprise à l'école et le soutien aux pôles d'innovation grâce à des services de conseil, de financement et de suivi.

18. Relever le défi démographique. Les régions participantes mettront en commun leurs expériences sur la manière de faire face aux effets de l'évolution démographique et définiront des actions susceptibles d'être appliquées dans d'autres régions. Une attention particulière sera prêtée à l'équilibre entre générations et aux conséquences de l'immigration, tant légale que clandestine.

19. Promouvoir la santé et la sécurité sur le lieu de travail. Les régions travaillant sur ce thème s'efforceront de réduire le nombre de jours ouvrables perdus pour cause de maladie, en partageant leurs bonnes pratiques en matière de promotion de la santé, y compris sur le lieu de travail.

20. Intégrer les jeunes en difficulté. Les villes et les zones rurales impliquées devront renforcer l'intégration des jeunes sous-qualifiés et des jeunes chômeurs, en les aidant à trouver un emploi grâce à des

actions d'éducation et de formation, à de meilleures infrastructures d'accueil et des services d'orientation ainsi qu'au microcrédit. Les actions de prévention de la criminalité pourront également être valorisées.

21. Accueillir les populations immigrées et faciliter leur intégration sociale. Les villes et les régions associées sur ce thème s'attacheront à renforcer l'intégration des populations immigrées en leur fournissant un accès aux opportunités d'emploi par le biais de l'enseignement et de la formation, des infrastructures d'accueil et des services d'orientation ainsi que du microcrédit.

22. Améliorer l'adaptabilité des travailleurs et des entreprises. Les régions impliquées chercheront à renforcer leurs performances en matière d'apprentissage tout au long de la vie ainsi qu'à favoriser la conception et la diffusion, par le biais des systèmes de promotion améliorés, de formes d'organisation du travail innovantes et plus productives.

23. Développer et améliorer les systèmes d'éducation et de formation. Les régions travaillant sur ce thème devront améliorer leurs systèmes d'éducation et de formation professionnelle, ainsi que le contenu de leurs programmes.

24. Augmenter l'emploi chez les travailleurs plus âgés. L'objectif des régions participantes sera d'accroître le taux d'emploi parmi les travailleurs plus âgés. Diverses approches, notamment préventives, pourront être suivies en fonction des particularités nationales et régionales.

25. Gérer les zones côtières. Investir dans l'environnement permet d'assurer la viabilité à long terme de la croissance économique, de diminuer les coûts externes à l'économie et de stimuler l'innovation et la création d'emplois. Les régions associées sur ce thème développeront et partageront des mesures pour prévenir ou réduire la pollution des côtes, traiter le problème de l'érosion côtière dans une démarche de développement durable et atténuer les effets de l'élévation du niveau des mers dans le cadre d'une stratégie globale d'adaptation aux changements climatiques.

26. Valoriser l'économie maritime. Les régions concernées échangeront leurs bonnes pratiques sur la façon dont l'économie des régions maritimes peut bénéficier du développement d'activités telles que les transports, le tourisme, la production énergétique, l'aquaculture et les nouvelles technologies marines.

27. Réaliser un développement urbain durable. Les villes coopérant sur ce thème s'attacheront à partager leurs expériences et profiteront de la mise en pratique d'une approche intégrée des enjeux du développement urbain durable.

28. Réinvestir les zones en friche et les sites pollués. Les villes et les régions impliquées développeront des projets de réhabilitation des sites industriels, militaires ou portuaires laissés à l'abandon.

29. Prévenir et réduire les risques d'inondation. Les projets mis sur pied par les villes et les régions participantes viseront à restaurer le cours naturel des rivières, à construire des «polders secs» pour retenir les eaux de crue, à reboiser les forêts et à créer des zones humides.

30. Soutenir la diversification économique des zones rurales. Les régions travaillant sur ce thème échangeront leurs bonnes pratiques sur les moyens à mettre en œuvre pour diversifier davantage l'économie des zones rurales.

Fonctionnement



Discussion avec la commissaire Danuta Hübner lors de la première conférence de l'initiative «Les régions, actrices du changement économique», en juin 2006.

Dans le cadre de l'initiative «Les régions, actrices du changement économique», des réseaux seront constitués en vue de mettre en œuvre les futurs **programmes de coopération interrégionale** et le **programme du réseau de développement urbain «Urbact»**, qui devraient être adoptés dans le courant du second semestre de 2007. Suivant les procédures qui seront fixées, une région «chef de file» demandera un financement pour un réseau déterminé. Le comité de suivi sera chargé de sélectionner les projets suivant les critères de sélection qu'il a établis.

Avec les programmes de coopération interrégionale et Urbact, les régions et les États membres peuvent continuer à créer des réseaux comme ils l'ont fait dans le passé. À la suite d'un appel de propositions, un groupe de régions ou de villes souhaitant mettre sur pied un réseau — suivant l'un des trente thèmes ou l'une des autres priorités approuvées — désignera une région chef de file qui proposera un projet sur un sujet lié au programme concerné. Les candidats seront fortement encouragés à s'engager à diffuser les résultats et à les intégrer dans les programmes des objectifs «Convergence» et «Compétitivité».

Pour les **réseaux du volet accéléré**, les villes et les régions collaboreront plus étroitement avec la Commission européenne, conformément aux procédures qui seront établies dans le programme. Ces réseaux seront choisis sur la base de critères supplémentaires, tels que l'existence de partenariats plus étroits avec des partenaires économiques et sociaux et l'engagement à transférer les résultats aux grands programmes «Convergence» et «Compétitivité».

Conférences

Une série de trois conférences de l'initiative «Les régions, actrices du changement économique» avait été annoncée en janvier 2006. La première a eu lieu les 12 et 13 juin 2006, la deuxième les 25 et 26 janvier 2007 et la troisième, les 7 et 8 mars 2007. Ces événements visent à présenter des thèmes sur lesquels la politique de cohésion peut soutenir la stratégie de Lisbonne pour la modernisation, à donner des exemples de bonnes pratiques et à offrir aux autorités de gestion des Fonds structurels une occasion d'apprentissage. La troisième conférence a aussi été la première conférence annuelle prévue de manière concomitante avec le Conseil de printemps et a été l'occasion du lancement des prix destinés à récompenser l'innovation régionale en 2008.

«Innover grâce à la politique régionale européenne» (12 et 13 juin 2006)

Cette conférence portait essentiellement sur l'examen des bonnes pratiques liées au renforcement du transfert de connaissances, de l'innovation et des grappes d'entreprises (*clusters*) et elle a accordé une attention particulière aux stratégies et aux projets couronnés de succès dans les régions les moins prospères. Les orateurs principaux étaient le président de la Commission, M. Barroso, la commissaire Hübner et le commissaire Verheugen. Les travaux des ateliers ont porté sur le rôle des pouvoirs publics dans la gestion de l'innovation et la consolidation des grappes d'entreprises, le développement d'infrastructures et des services de soutien à l'innovation, sur l'ingénierie financière, le développement de pôles d'excellence, la commercialisation des résultats de la recherche, le rôle des réseaux dans le transfert de connaissances, l'élaboration de projets transrégionaux, ainsi que sur l'expérience des financements nationaux et communautaires combinés.

Quelque 600 participants étaient au rendez-vous, représentants d'autorités nationales et régionales impliquées dans la conception et la mise en œuvre des programmes des Fonds structurels,



Vue de la conférence «Innover grâce à la politique régionale européenne», juin 2006.



d'organisations d'entreprises, d'universités ou de réseaux spécialisés dans la recherche, l'innovation et le transfert de connaissances et de technologies. En marge de la rencontre avait lieu une exposition de projets innovants financés par les Fonds structurels à travers toute l'Europe, avec des stands d'information sur les programmes communautaires concernés ainsi que des cabinets pour la consultation de praticiens. Une brochure de présentation et la publication des actes de la conférence ont complété l'événement.

«Réponses de la politique régionale aux défis démographiques» (25 et 26 janvier 2007)

L'objectif de cette conférence était de sensibiliser à l'évolution démographique en tant qu'élément déterminant des changements socio-économiques et de montrer comment la politique régionale européenne et ses instruments permettent aux régions de relever les défis et de tirer le meilleur parti des opportunités offertes par l'évolution démographique. Parmi les orateurs principaux figuraient les commissaires Hübner et Špidla, les présidents du Comité économique et social européen (CESE) et du Comité des régions (CdR), MM. Dimitriadis et Delebarre, ainsi que des ministres et des experts des États membres et des régions. Au cours de la rencontre, un représentant d'Eurostat a fait part des dernières prévisions relatives à la population régionale pour les vingt-cinq prochaines années tandis que le CdR a lancé une «boîte à outils» pour la mesure des indicateurs de vieillissement de la population.

Outre les séances plénières, la conférence s'articulait autour de trois ateliers, chacun d'eux composé de trois groupes de discussion. Cet événement a mis en exergue des exemples de bonnes pratiques et a permis aux autorités de gestion des Fonds structurels de tirer les enseignements de l'expérience. Plus de 500 représentants des administrations, des institutions et des réseaux nationaux, régionaux et locaux, des organisations de la société civile et des universités y étaient présents.

«Renforcer la compétitivité par des technologies et produits innovants et des communautés prospères» (7 et 8 mars 2007)

Cette conférence, qui a réuni quelque 500 participants, visait à faciliter l'échange de bonnes pratiques en vue de poursuivre la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne à l'échelle régionale par le biais des instruments de cohésion. Grâce à un «forum d'échange et de mise en réseau», elle a offert des occasions d'apprentissage et de mise en réseau aux autorités de gestion des Fonds structurels, aux agences de développement régional, aux organisations d'entreprises et à d'autres partenaires. Les neuf ateliers ont en particulier mis en lumière des exemples de bonnes pratiques et de bonne gouvernance dans le cadre de la politique régionale européenne, autour de trois thèmes:

- petites et moyennes entreprises, transfert de technologies et gouvernance;



Vue de la deuxième conférence de l'initiative «Les régions, actrices du changement économique», janvier 2007.

- technologies, produits et marchés innovants pour une croissance durable;
- des villes et des régions plus performantes pour les entreprises et les citoyens.

Un forum a été organisé en coopération avec la région française Provence-Alpes-Côte d'Azur et le CdR. Ce dernier a présenté la «Plate-forme de suivi de la stratégie de Lisbonne»,

réseau de plus de 60 autorités régionales et locales qui suivent en détail les progrès de la mise en œuvre de la stratégie et de son processus de gouvernance. Le 8 mars, la commissaire européenne chargée de la politique régionale, Danuta Hübner, a lancé les prix «RegioStars 2008» qui récompenseront les projets innovants et ont pour but d'identifier les bonnes pratiques européennes en matière de développement régional.

«RegioStars 2008»: prix récompensant les projets innovants

Appel à toutes les autorités régionales! Présentez votre projet le plus innovant à un concours qui mettra en lumière les bonnes pratiques de la politique régionale.

Les prix

Les premiers «RegioStars» seront décernés en mars 2008 lors de la conférence de l'initiative «Les régions, actrices du changement économique», qui dressera le profil des exemples de bonnes pratiques du concours et facilitera les échanges d'expériences.

L'objectif des «RegioStars» est d'identifier les bonnes pratiques innovantes du développement régional dans les catégories suivantes:

- Une économie régionale fondée sur la connaissance et l'innovation technologique:
 1. Soutien aux grappes et aux réseaux d'entreprises;
 2. Transfert technologique des instituts de recherche vers les PME;
- Développement économique durable:
 3. Efficacité énergétique et énergies renouvelables;
 4. Technologies de l'environnement.

Candidatures

Une candidature peut être soumise par chacune des 268 régions de l'EU-27 avant le **29 juin 2007**. «RegioStars» est ouvert à tous les projets ayant reçu un financement du Fonds européen de développement régional (FEDER) ou une aide de préadhésion. Dans le présent contexte, un projet est une action qui a une dimension stratégique et un impact potentiel sur la région.

Prix

Deux prix seront décernés pour chaque sous-thème; l'un ira à un projet d'une région de l'objectif «Convergence», l'autre à un projet d'une région de l'objectif «Compétitivité régionale et Emploi».

Pour de plus amples informations, veuillez consulter:

http://ec.europa.eu/regional_policy/cooperation/interregional/ecochange/regiostars_fr.cfm?nmenu=4

Les régions, actrices du changement économique



«RegioStars 2008» Prix récompensant les projets innovants

Date limite de dépôt des candidatures: 29 juin 2007



http://ec.europa.eu/regional_policy/cooperation/interregional/ecochange/regiostars_fr.cfm?nmenu=4
regio-stars@ec.europa.eu

Études de cas

De pair avec le lancement des «RegioStars 2008», la direction générale de la politique régionale a réalisé une publication intitulée *Exemples de projets d'innovation régionale*. Il s'agit de résumés de quarante projets issus des programmes régionaux d'actions innovatrices et ayant bénéficié d'un cofinancement du FEDER destiné à aider les régions à expérimenter de nouvelles approches et de nouveaux partenariats pour le développement régional. Les textes complets de ces projets peuvent être consultés sur le site internet de l'initiative «Les régions, actrices du changement économique»:

http://ec.europa.eu/regional_policy/cooperation/interregional/ecochange/index_fr.cfm



Comblent le fossé: la plate-forme de suivi de Lisbonne



Michel Delebarre, président du Comité des régions.

«La nécessité d'une meilleure appropriation à tous les niveaux de gouvernement a été reconnue comme l'un des facteurs essentiels de la réussite de la stratégie de Lisbonne... Les réformes de Lisbonne doivent associer davantage et plus tôt dans le cycle de gouvernance les autorités régionales et locales de l'UE... Le Comité des régions s'est engagé à contribuer au suivi de la participation de ces autorités au processus de Lisbonne et de la mise en œuvre des réformes en matière d'emploi et de croissance... Il est tout à fait possible que les pouvoirs locaux et régionaux participent de manière plus importante à la stratégie pour l'emploi et la croissance. Toutes les parties prenantes aux niveaux européen, national, régional et local doivent s'approprier la stratégie de Lisbonne et la mobilisation n'est réalisable que si les différents acteurs pensent que les politiques proposées les concernent et qu'ils sont véritablement associés aux processus de décision et de mise en œuvre.»

La plate-forme de suivi de Lisbonne a été lancée par le CdR le 1^{er} mars 2006 en vue de:

- créer une communauté aux relations étroites afin de soutenir le partenariat pour la croissance et l'emploi en facilitant l'échange d'informations entre les responsables politiques locaux et régionaux;
- évoquer les défis et les obstacles identifiés et trouver des solutions réalistes et pertinentes.

Qu'est-ce que cette plate-forme?

Il s'agit à la fois de la mise en pratique du principe de partenariat, d'un réseau d'autorités régionales et locales et d'une plate-forme électronique. Elle fournit des informations sur les dimensions locale et régionale de la stratégie, donne un aperçu de l'évolution de ces dimensions grâce à un tableau d'affichage interactif et offre un espace de discussion. Avant tout, elle vise à créer une communauté réunissant, d'une part, les autorités régionales et locales œuvrant à la réalisation de la stratégie pour la croissance et l'emploi et, d'autre part, celles qui souhaitent en apprendre plus à ce sujet. En 2006, soixante-cinq autorités régionales et locales y ont pris part et leur nombre va monter jusqu'à cent cette année.

Pourquoi une plate-forme?

- Pour apporter un facteur de transparence par le suivi de l'application, sur le terrain, des programmes nationaux de réforme (plans d'action conçus par les États membres pour stimuler l'emploi et la croissance);
- pour suivre les progrès des États membres dans la mise en œuvre de la stratégie pour la croissance et l'emploi, au niveau des autorités régionales et locales;
- pour comparer les cas de figure en acquérant une meilleure connaissance de ce qui se passe dans d'autres pays et régions;
- pour suivre l'implication des pouvoirs régionaux et locaux dans le processus de gouvernance de la politique européenne de cohésion;
- pour examiner l'évolution du lien entre la stratégie de Lisbonne et la politique de cohésion, et sensibiliser les autorités régionales et locales aux programmes nationaux de réforme et aux cadres

de référence stratégiques nationaux (documents stratégiques présentant les dispositions de mise en œuvre des Fonds structurels et de cohésion);

- pour identifier les tendances spécifiques au sein des onze groupes d'autorités régionales et locales;
- pour déterminer les obstacles rencontrés par les autorités régionales et locales dans la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne, les exprimer en termes politiques et trouver des solutions réalistes;
- pour mobiliser les pouvoirs régionaux et locaux afin qu'ils échangent des informations (bonnes pratiques, difficultés);
- pour créer un réseau actif d'autorités régionales et locales dont les expériences et les contributions alimenteront les messages politiques du Comité des régions relatifs à la stratégie de Lisbonne;
- pour aider les autorités régionales et locales à exposer plus efficacement leur point de vue dans les débats nationaux.

Comment fonctionne la plate-forme?

La plate-forme de suivi de Lisbonne répond à l'ambition de fournir à toutes les autorités régionales et locales de l'Union européenne un outil efficace, comportant des données statistiques régionales détaillées, un centre de documentation et des forums interactifs permettant à leurs représentants d'échanger des informations (bonnes pratiques, difficultés) sur des sujets liés à la stratégie de Lisbonne.

À la dimension électronique de la plate-forme s'ajoute l'organisation de divers ateliers permettant aux participants de tisser les liens d'une véritable «communauté».

Les résultats de cet exercice de suivi alimenteront le rapport du Comité des régions pour 2008, qui a été demandé dans les conclusions de la présidence du Conseil européen de 2006. Ils seront également utilisés dans d'autres activités du CdR.

Pour de plus amples informations:

<http://lisbon.cor.europa.eu/>
analysis@cor.europa.eu

Allemagne/Autriche/Estonie/France/Roumanie/Russie/Suède

CLOE — *Clusters Linked over Europe* (des clusters liés dans toute l'Europe)



Les grappes d'entreprises (clusters) sont des réseaux reliant des entreprises, compatibles ou concurrentes, qui travaillent ensemble pour renforcer un secteur dans un domaine particulier. Elles aident les entreprises à engranger les bonnes pratiques et à échanger des informations dans une région donnée et au sein d'un secteur spécifique. Toutefois, peu d'informations circulent entre les clusters, et leurs dirigeants ont souvent du mal à se faire une idée concise de ce qui marche bien et donne de bons résultats dans les clusters d'autres secteurs. Le manque de visibilité des clusters tient aussi à ce que, souvent, ils ne disposent pas de la masse critique nécessaire pour faire connaître leur existence et leurs idées dans d'autres régions d'Europe ou d'ailleurs.

Le projet «CLOE — Clusters Linked over Europe», financé par l'initiative Interreg IIIC et le Fonds européen de développement régional (FEDER), vise principalement à créer un réseau européen de clusters. À cette fin, des partenaires publics et privés de diverses régions de six États membres et de Russie collaborent depuis juillet 2004 à ce projet qui prendra fin en juin 2007. Les objectifs clés en sont: a) tirer les leçons des réalisations de clusters d'autres secteurs et régions; b) stimuler l'échange de savoirs et de savoir-faire entre les PME de clusters d'un même secteur; c) augmenter la visibilité des clusters dans les régions partenaires, dans d'autres régions européennes et dans des pays comme la Chine et les États-Unis.



Stand du CLOE au TCI (congrès mondial des clusters), à Lyon, France.

Projet: CLOE — Clusters Linked over Europe (des clusters liés dans toute l'Europe)

Programme: Interreg IIIC (Ouest)

Coût total: 1 808 000 EUR

Contribution de l'UE: 800 000 EUR

Fonds européen de développement régional

Mise en œuvre: juillet 2004-juin 2007

Contact:

Dr Adolf M. Kopp

Wirtschaftsförderung Karlsruhe

Zähringerstr. 65a

D-76124 Karlsruhe

Allemagne

Tél. (49-72) 11 33-7300

Fax (49-72) 11 33-7309

E-mail: adolf.kopp@wifoe.karlsruhe.de

Internet: <http://www.clusterforum.org>

Des ateliers de CLOE offrent un cadre propice à l'élaboration d'un guide de la gestion de clusters, basé sur les bonnes pratiques identifiées par le réseau pour mettre sur pied et gérer des clusters. Le réseau développe aussi un site internet utilisé pour la communication interne et externe: il fournit des informations sur les activités des PME et des autres organisations participant aux différents clusters. De cette manière, les entreprises des clusters peuvent s'initier aux bonnes pratiques relatives à l'organisation et au financement, aux qualifications et à la formation, aux outils et aux méthodes de coopération. Elles développent ainsi une coopération et des synergies avec d'autres entreprises de clusters du même secteur et participent à une stratégie commune de commercialisation internationale qui permet à CLOE de se positionner sur la scène mondiale et d'accéder aux marchés cibles.

Le projet s'est déjà fait connaître dans le milieu européen des clusters et divers jalons importants ont été posés. Disposant maintenant d'un site internet performant et riche en contenu (<http://www.clusterforum.org>), la plate-forme a cessé d'être une «simple» source d'informations pour devenir un forum interactif dont le moteur de recherche met en contact plus de 230 clusters répertoriés dans la base de données CLOE. Un autre pas décisif a été l'achèvement en 2006 du guide de la gestion des clusters, ouvrage de référence en matière de création et de gestion de clusters. S'ajoute à cela le plein succès d'un atelier sectoriel organisé à Linz à l'attention des entreprises des régions membres de CLOE, qui a réuni 80 participants et suscité l'intérêt de dirigeants de clusters de toute l'Europe.



Allemagne/Autriche/Hongrie/Italie

«Regins»: intégrer les petites et moyennes entreprises dans l'économie européenne

Le développement régional dépend de la compétitivité des PME et de leur intégration dans les marchés européens et mondiaux. Une coopération efficace entre ces PME au sein de réseaux européens et mondiaux performants s'impose donc, en particulier dans les secteurs à vocation technologique. Cependant, il existe peu d'informations sur l'efficacité des réseaux et des clusters dans les différents contextes régionaux. En outre, les activités des réseaux et des clusters sont, pour la plupart, locales et régionales et la coopération aux niveaux interrégional ou européen est minime. Le projet «Regins» examine la gestion actuelle de clusters thématiques dans les régions participantes et met en œuvre des sous-projets reliant des institutions de ces régions dans les secteurs de l'automobile, de la logistique et de la biotechnologie.

Quatre régions d'Allemagne, d'Autriche, de Hongrie et d'Italie coopèrent au sein de «Regins» (*«REGional standardised Interfaces for a better Integration of regional SMEs in the European Economy»*, interfaces régionales standardisées pour une meilleure intégration des PME régionales dans l'économie européenne) qui a reçu de 2004 à 2007 le soutien de l'initiative Interreg III C et du Fonds européen de développement régional. L'objectif général est de stimuler, entre les partenaires, le transfert de savoir-faire relatifs à la gestion de clusters, à l'innovation régionale et aux politiques d'aide aux PME, pour poser les bases d'une coopération stratégique à long terme. Le projet comporte cinq sous-objectifs: a) encourager les partenariats public-privé; b) stimuler l'échange d'expérience et le transfert de savoir-faire sur des thèmes spécifiques; c) établir des bureaux de réseaux régionaux pour soutenir la coopération en réseau entre les partenaires de la région; d) évaluer l'état actuel des connaissances quant à la gestion de clusters dans les régions



Comité de direction et personnel de «Regins» lors d'une réunion à Gmunden, Autriche.

participantes et e) permettre à un maximum de PME d'avoir accès à des interfaces standardisées au sein des réseaux régionaux existants dans les régions partenaires.

«Regins» offrira une vue d'ensemble comparative des politiques et des instruments développés dans les régions partenaires en termes de gestion de clusters ainsi que de leur efficacité. Les structures existantes seront analysées et comparées. De nouvelles approches seront élaborées. Un programme de mentorat soutiendra l'intégration des résultats dans des politiques de soutien régional et des instruments de mise en réseau. Des activités et des structures communes de travail en réseau (interfaces standardisées) permettront une coopération interrégionale des structures de gestion de clusters, ce qui devrait mener à une baisse des coûts de lancement et de fonctionnement d'un projet, une réduction des temps de réaction et une meilleure correspondance entre les contenus des projets et les objectifs des PME. Au sein des priorités thématiques choisies, des sous-projets créeront des liens interrégionaux stables entre les coordinateurs des réseaux régionaux et les membres des réseaux.

Un guide des bonnes pratiques a été élaboré sur la base d'une analyse de la situation actuelle et d'un système d'évaluation interrégional. Il résume les activités de gestion de clusters dans les régions partenaires et formule des recommandations générales pour la création et la gestion de clusters régionaux, en particulier dans les secteurs de l'automobile, de la logistique et de la biotechnologie. Tous les partenaires ont joué un rôle actif et fait connaître «Regins» lors de plusieurs foires et événements aux niveaux régional, interrégional et international. En outre, le projet «Regins» a été mis en exergue lors de divers ateliers internationaux et de visites de délégations en Haute-Autriche, dans la région de Stuttgart, en Lombardie et en Pannonie occidentale.

Projet: «Regins» — Interfaces régionales standardisées pour une meilleure intégration des PME régionales dans l'économie européenne

Programme: Interreg III C (Ouest)

Coût total: 7 035 223 EUR

Contribution de l'UE: 3 667 611 EUR

Fonds européen de développement régional

Mise en œuvre: février 2004-mars 2007

Contact:

M. Andreas Hubinger

Clusterland OÖ GmbH

Hafenstraße 47-51

A-4020 Linz

Autriche

Tél. (43-70) 798 10-5082

Fax (43-70) 798 10-5080

E-mail: andreas.hubinger@clusterland.at

Internet: <http://www.regins.org>

Allemagne/Autriche/Pologne/République tchèque/Slovénie

«RegioSustain»: de la biomasse à l'énergie, pour des cycles économiques régionaux durables

L'utilisation de la biomasse pour produire de l'énergie constitue une façon innovante de créer des cycles de valeur régionaux dans lesquels l'ensemble de la valeur ajoutée — de la culture de la biomasse à la production et à la consommation de l'énergie — reste dans la région. L'expérience montre que le recours à la biomasse en tant que source alternative d'énergie peut soutenir le développement économique régional, surtout dans les régions où dominent l'agriculture et la sylviculture. Toutefois, nombre de ces régions ne possèdent pas le savoir-faire et l'équipement requis pour enclencher de véritables cycles régionaux de production de biomasse, de production d'énergie et de consommation.

«RegioSustain» est un réseau interrégional créé dans le cadre de l'initiative Interreg III C et financé par le Fonds européen de développement régional. Avec quatorze partenaires publics et privés et des infrastructures de recherche dans des régions et des villes de cinq États membres, «RegioSustain» vise à permettre aux régions de valoriser le potentiel inexploité de l'agriculture et de la sylviculture grâce à l'utilisation de la biomasse pour la production d'énergie. Plus précisément, il s'agit d'une part d'améliorer le savoir-faire et l'équipement nécessaires pour que cette utilisation soit efficace et que la biomasse devienne un outil du développement durable et, d'autre part, de sensibiliser les parties concernées aux niveaux local et régional ainsi que le grand public.

«RegioSustain» aide les régions à développer leurs sources alternatives d'énergie et à devenir moins dépendantes de l'approvisionnement externe en énergie. Il épaula aussi les régions dans leurs efforts de diversification des sources de revenus des secteurs agricole et sylvicole de préservation des paysages ruraux traditionnels. Ses activités comprennent l'analyse du savoir-faire existant et du potentiel



L'échange d'expériences est l'un des principaux objectifs de «RegioSustain». L'organisation régulière de visites des partenaires sur les sites des projets modèles — ici, un système de chauffage par combustion de copeaux de bois — constitue sans doute le moyen le plus pratique d'échanger et de transférer les bonnes pratiques.

Projet: «RegioSustain»
Programme: Interreg III C (Est)
Coût total: 704 000 EUR
Contribution de l'UE: 507 000 EUR
Fonds européen de développement régional
Mise en œuvre: juin 2004-juin 2007

Contact:
Dr agr. Elke Knappe
Leibniz-Institut für Länderkunde e.V.
Schongauerstraße 9
D-04329 Leipzig
Allemagne
Tél. (49-3) 412 55-6500
Fax (49-3) 412 55-6598
E-mail: info@ifl-leipzig.de
Internet: <http://www.regiosustain.net>

local de production d'énergie à partir de la biomasse. Les partenaires transfèrent et diffusent ce savoir-faire et les outils disponibles par le biais d'ateliers, de conférences, d'expositions et d'actions de formation. Ils mettent également sur pied des centres d'information et de services dans les régions pour soutenir les activités de sensibilisation, de diffusion et de formation.

Sur trois ans (juin 2004-juin 2007), les objectifs poursuivis se déclinent comme suit: a) établir un réseau de compétences par le biais d'échange d'expériences et de bonnes pratiques ainsi que le transfert de savoir-faire; b) promouvoir des changements structurels dans les zones rurales en offrant des sources alternatives de revenus, en améliorant la compétitivité de l'agriculture et de la sylviculture et en mettant en exergue le principe du développement durable; c) utiliser le potentiel existant dans l'agriculture et la sylviculture; d) stabiliser les régions défavorisées en instaurant des cycles économiques régionaux.

La mise en œuvre de «RegioSustain» n'est pas directement liée à la construction de systèmes de chauffage. Il s'agit plutôt de préparer le terrain à de tels projets en transférant des savoir-faire relatifs au potentiel, aux opportunités et aux faiblesses spécifiques des régions participantes en termes de création de cycles économiques, ainsi qu'aux possibilités de soutien financier. Les nombreuses activités mises sur pied peuvent être réparties en quatre groupes: analyses, formations, réunions, et enfin diffusion des résultats et des relations publiques. Éléments clés de la réussite des opérations, des groupes de travail régionaux se réunissent régulièrement et servent de plate-formes de discussion avec les acteurs locaux et les experts externes.



Irlande

La croissance par la nature

La rénovation du parc forestier et d'attractions de Lough Key («Lough Key Forest and Leisure Park»), dans l'ouest de l'Irlande, redonne vie à une attraction touristique connue et insuffle un nouveau dynamisme à l'économie locale.

Situé dans un cadre pittoresque et historique, le parc forestier et d'attractions de Lough Key comprend quelque 350 hectares de bois d'essences mixtes, un lac et plusieurs petites îles. Le lac de Lough Key, long de presque 5 kilomètres, est l'attraction principale du site. Des écrivains ont retracé l'histoire du Lough Key sur plus de mille ans, avec pour point de départ les «Annales de Lough Key» (1041), aujourd'hui conservées au Trinity College, à Dublin. À une époque plus récente, le lac et ses alentours faisaient partie du domaine de Rockingham, propriété de Sir John King et de ses successeurs jusqu'en 1957, moment où le domaine fut vendu à la commission foncière irlandaise. Créé peu après, le parc forestier de Lough Key constitue l'un des territoires sylvestres les plus étendus et les plus typiques d'Irlande. Parmi ses multiples attraits figurent les jardins, les sentiers naturels, les sites archéologiques, les tours rondes et les chambres souterraines, la tour d'observation et les excursions en bateau vers les îles. Dans les années 70 et au début des années 80, où l'affluence était la plus forte, le site attirait jusqu'à 250 000 visiteurs par an. Des changements de tendances dans les comportements touristiques et les loisirs, ajoutés à un manque d'investissements dans le parc, ont entraîné ensuite un déclin progressif.

Le sentier des cimes

Au milieu des années 90, Coillte, la société publique de gestion des forêts et du territoire, propriétaire du parc, a lancé un grand projet de rénovation en partenariat avec le conseil du comté de Roscommon. Ce projet comportait le démantèlement d'une partie des structures existantes du parc ainsi que la remise à neuf et le réaménagement de certaines autres. De nombreuses



Plaine de jeu dans le parc forestier et d'attractions de Lough Key, Irlande.

attractions nouvelles ont vu le jour au long des travaux. L'une des plus originales est le nouveau «sentier des cimes» qui serpente à hauteur du faite des arbres à travers le couvert forestier, partant du centre d'information pour ensuite longer les rives du lac. Le nouveau centre d'information, où l'on trouve tout ce qu'il faut savoir sur le paysage riche et varié de Lough Key, figure avec les deux centres d'aventure couverts pour adultes et enfants parmi les autres réalisations. Si la modernisation du site a introduit des attractions et des installations payantes, l'accès au parc reste gratuit pour les simples promeneurs.

Résultats

L'ouverture au public du parc forestier et d'attractions réaménagé de Lough Key est prévue en avril 2007. Le nombre de visiteurs attendus pour la première année d'exploitation s'élève à 60 600 et devrait atteindre 121 300 la cinquième année. Une fois le site entièrement opérationnel, le parc fournira de douze à seize emplois directs dans la région. Il favorisera en outre la création d'emplois indirects dans des domaines comme la restauration, l'éducation et les loisirs notamment nautiques. Projet emblématique pour la région, le parc forestier et d'attractions de Lough Key servira également de point d'ancrage pour bon nombre d'autres attractions des environs, soutenant ainsi l'établissement d'un cluster régional de produits et de services touristiques. Le réaménagement de Lough Key constitue un excellent modèle de coopération entre une société publique de gestion forestière et territoriale, une autorité locale et un organisme de développement touristique pour l'élaboration d'attractions de grande qualité.

Projet: parc forestier et d'attractions de Lough Key

Programme: objectif n° 1 (2000-2006)

Coût total: 9 000 000 EUR

Contribution de l'UE: 5 700 000 EUR

Fonds européen de développement régional

Mise en œuvre: 2000-2006

Contact:

M. Neil Armstrong

General Manager

Lough Key Forest & Leisure Park, Rockingham, Boyle, Co

Roscommon, Irlande

Tél. (353-71) 966 32 42

Fax (353-71) 966 32 43

E-mail: loughkey@roscommonco.ie

Internet: <http://www.loughkey.ie>



Allemagne/Belgique/Pays-Bas

Soins sans frontières

Une alliance transfrontalière pour les soins de santé dans l'Euregio Meuse-Rhin (EMR) démontre l'intérêt d'envisager l'organisation des services de santé sous un angle de vue européen.

L'EMR est une région transfrontalière qui englobe une partie de la Belgique (provinces de Liège et du Limbourg), de l'Allemagne (Aix-la-Chapelle) et des Pays-Bas (Limbourg). La région compte environ 3,7 millions d'habitants parlant trois langues différentes, relevant de trois systèmes juridiques différents et appartenant à quatre cultures très distinctes. Malgré ce contexte, l'EMR a un long passé de coopération transfrontalière, plus particulièrement dans le domaine des services de santé. Un projet Interreg I, qui a démarré en 1992, a jeté les premières bases de la coopération en cette matière. L'expérience s'est poursuivie avec l'aide des programmes Interreg II et III, qui ont permis le développement d'une coopération plus étroite entre les hôpitaux, les assureurs et les autres acteurs des soins de santé dans la région ainsi qu'à la mise en place de divers services de santé transfrontaliers. Le réseau actuel comprend des hôpitaux, des compagnies d'assurance-maladie, des organisations de patients, des médecins, des services de santé publique, des responsables de l'élaboration des politiques de santé et des administrations compétentes en la matière.

Libre circulation des patients

Les premières phases de la coopération n'impliquaient que les hôpitaux et se concentraient sur l'évaluation des besoins de santé et l'examen des structures nécessaires pour mettre en place un service transfrontalier. Une alliance entre des hôpitaux et des organismes d'assurances-maladie est alors née, offrant un cadre propice au règlement des questions plus pratiques de prestation transfrontalière de soins de santé et à la levée des obstacles à la libre circulation des personnes souhaitant bénéficier de tels services. On a notamment vu apparaître en 2000 une carte internationale d'assurance-maladie qui permettait aux assurés d'obtenir des soins de santé de l'autre côté de la frontière.

Le projet qui a suivi, lancé dans le cadre d'Interreg III et dénommé «Prestation de soins de santé transfrontaliers dans l'Euregio Meuse-Rhin» (*Zorg over de grens*, 2002-2005), s'est appuyé sur un réseau élargi comprenant dix organismes de financement de la santé et cinq hôpitaux. Après la signature d'accords spéciaux de coopération, les partenaires ont collaboré sur certains aspects de quelque quinze projets transfrontaliers. Ce projet a également facilité les contacts transfrontaliers entre les groupes de patients et les réseaux de soins aux personnes âgées ainsi que la coopération dans les soins aux toxicomanes, entre les établissements d'enseignement supérieur et dans la mise en œuvre au sein de l'Euregio de projets de santé liés à l'environnement. Il a en outre donné lieu à une collaboration sur un rapport Euregio en matière de santé et à l'organisation de conférences Euregio sur ce thème.

Projet: prestation de soins de santé transfrontaliers dans la région européenne Meuse-Rhin (*Zorg over de grens*)

Programme: Interreg IIIA

Coût total: 1 670 000 EUR

Contribution de l'UE: 835 000 EUR

Mise en œuvre: 2002-2006

Fonds européen de développement régional

Contact:

Professeur Dr Jacques Scheres

Coordonnateur eurégional

Hôpital universitaire de Maastricht

Postbus 5800, 6202 AZ, Maastricht

Tél. (31-43) 387 59 92

Fax (31-43) 387 79 77

E-mail: jsch@eepz.azm.nl (jscheres@knmg.nl)

Points clés d'un projet modèle

Parmi les principales réalisations de la coopération transfrontalière pour les soins de santé dans l'EMR, citons:

- la coopération clinique entre les hôpitaux dans des domaines comme la chirurgie cardiaque pédiatrique, le traitement par scanner, l'oncologie pédiatrique, les soins aux brûlés, la chirurgie vasculaire et le traitement de l'obésité, etc.;
- le «Cercle de qualité des hôpitaux eurégionaux»;
- la coopération entre les responsables du financement des soins de santé;
- une carte internationale d'assurance-maladie;
- un site et une plate-forme d'information sur les soins de santé transfrontaliers dans l'EMR;
- une alliance élargie entre les hôpitaux, les assureurs, les patients, les médecins, les pharmaciens et les autres partenaires tels que les universités;
- la comparaison des coûts de certains services hospitaliers dans les trois pays de l'Euregio;
- la comparaison des coûts des services hospitaliers et la transparence dans la réglementation et les remboursements des soins médicaux dans l'EMR;
- la comparaison des services aux malades chroniques, tels que les diabétiques, au sein de l'Euregio;
- la coopération transfrontalière des services ambulanciers et d'urgence.

L'Euregio Meuse-Rhin offre ainsi un modèle pertinent de coopération future en matière de services de santé transfrontaliers en Europe. La réussite du projet a déjà suscité un changement dans la politique de l'Union européenne, qui reconnaît désormais l'avantage d'envisager l'organisation des services de santé sous un angle de vue européen.



Danemark/Suède

Biotechnologies transfrontalières

La coopération transfrontalière entre les autorités publiques et l'industrie des sciences du vivant dans la région de l'Øresund a débouché sur la création de la «Medicon Valley», un des principaux clusters de biotechnologie au monde.

Lorsque les gouvernements suédois et danois ont décidé, en 1991, de relier par un pont les deux côtés du détroit de l'Øresund, ils avaient également en vue la création d'une région transfrontalière qui ouvrirait un espace commun de coopération économique, sociale et culturelle. Ainsi est née la région de l'Øresund, qui comprend le grand Copenhague et la région de Scanie dans le sud de la Suède et couvre une superficie d'environ 100 km² pour une population de 3,5 millions d'habitants. C'est pour promouvoir le développement économique de cet ensemble qu'a ensuite été fondée l'Øresund Science Region (OSR), issue de la coopération entre l'industrie, les universités et le secteur public.

L'un des objectifs prioritaires de l'OSR était l'établissement de plates-formes ou de clusters dans certains des secteurs les plus performants de la région tels que les biotechnologies, les technologies de l'information et de la communication (TIC), l'environnement et l'alimentation. À ce jour, la filière médico-biotechnologique, connue sous le nom de «Medicon Valley», constitue le plus important et le plus florissant de ces clusters. L'idée en a surgi au milieu des années 90 lorsque les autorités publiques de la région et le secteur des sciences du vivant ont passé un accord de coopération pour faire connaître la région à l'échelle internationale et s'efforcer d'atteindre un objectif commun: devenir la «biorégion» la plus attractive d'Europe et l'une des cinq plus réputées du monde.

De cluster en communauté

Depuis 1997, deux agences de développement régional — Copenhagen Capacity et Position Skåne — promeuvent

conjointement les investissements étrangers dans la «Medicon Valley». La même année, la communauté de «Medicon Valley» a apporté sa propre part aux efforts de développement du secteur en créant la Medicon Valley Academy (MVA). Celle-ci sert de facilitateur, encourageant les échanges d'informations et de connaissances et la collaboration entre les entreprises, les universités, les hôpitaux et les autres organisations de la «Medicon Valley». La MVA a bénéficié du soutien financier du programme «Øresund d'Interreg IIA» ainsi que d'acteurs publics et privés de la région.

La coopération entre les universités a également mené à la fondation de l'«Øresund University», qui coordonne l'enseignement et la recherche et aide à superviser l'instauration dans la région de nouveaux établissements de recherche dans les sciences du vivant. Un autre domaine important de collaboration a été la création de la première société d'investissement en capital-risque de l'Øresund, Medicon Valley Capital (MVC). Constituée par des investisseurs des deux pays, MVC soutient les start-ups ainsi que les entreprises en développement dans le domaine des sciences du vivant.

Une «Silicon Valley» pharmaceutique

Aujourd'hui, le taux de concentration des sociétés pharmaceutiques dans la «Medicon Valley» est sans égal en Europe, voire dans le monde. Fort de l'appui du secteur florissant de la recherche bioscientifique en milieu universitaire et hospitalier, ce cluster unique en son genre a fait de la «Medicon Valley» un leader mondial dans quatre des domaines médicaux les plus importants d'un point de vue commercial: diabète, inflammation/immunologie, neurosciences, cancer. Point de confluence des expériences et de l'expertise, la «Medicon Valley» constitue en outre un environnement fertile pour les nouvelles entreprises des sciences du vivant. Depuis 1997, elle a ainsi donné naissance à 114 nouvelles start-ups (en moyenne 13 par an pour la période 1997-2005) et attire plus d'investissements étrangers directs dans les sciences du vivant que toute autre région d'Europe. La «Medicon Valley» accueille aujourd'hui plus de 300 sociétés travaillant dans les biotechnologies, les technologies médicales et le secteur pharmaceutique et représentant quelque 60 % de toutes les exportations danoises et suédoises de médicaments et de matériel.

Quelques caractéristiques de la «Medicon Valley»:

- 300 entreprises actives dans les sciences du vivant;
- 14 universités;
- 26 hôpitaux dont 11 universitaires;
- 41 000 employés dans les sciences du vivant;
- 14 000 chercheurs;
- 150 000 étudiants dont 2 000 doctorants des sciences du vivant;
- quelque 60 % de la production scandinave dans ce secteur.

Projet: «Medicon Valley»
Programme: Interreg
Coût total: 3 950 000 EUR
Contribution de l'UE: 1 980 000 EUR
Fonds européen de développement régional
Mise en œuvre: 28.2.2002-27.2.2005

Contact:
M. Ulf Åberg
Business Development Manager
Food & Food Technology, Life Science
Department of Economic Development & Innovation
Région Skåne, Stortorget 9
SE-211 22 Malmö
Tél. (46-4) 06 23 97 48 (ligne directe et portable)
GSM: (46) 768 87 04 48
Fax (46-4) 035 92 04
E-mail: ulf.aberg@skane.se (Skype: [ulfgoranaberg](https://www.skype.com/user/ulfgoranaberg))
Internet: <http://www.skane.com/invest>



Italie

Le cluster «Bois et technologies» à Bolzano: coopération et innovation parmi les petites entreprises familiales traditionnelles

La région de Bolzano a soutenu la création d'une «grappe d'entreprises du bois et des technologies» («Cluster Holz und Technik») qui regroupe 175 entreprises. Ces dernières, qui sont pour la plupart de petites entreprises familiales au profil d'innovation peu élevé, coopèrent sur des innovations dans des domaines tels que le thermalisme, les bâtiments durables ou l'optimisation des techniques acoustiques et de l'éclairage.

La province autonome de Bolzano (Südtirol en allemand, la langue parlée par la plupart des habitants) est une région alpine où la construction et les produits en bois constituent un secteur traditionnel de l'économie locale. Cependant, comme les entreprises locales (essentiellement de très petites entreprises) opèrent sur un marché relativement protégé et avec des compétences en R & D limitées, elles ne sont ni bien équipées pour relever les défis de la mondialisation ni compétitives, de manière générale, en dehors du marché régional. C'est donc un enjeu majeur pour le secteur du bois que de se moderniser, d'étendre son marché et de promouvoir les transferts technologiques afin d'identifier des produits, le savoir-faire et des processus de production nouveaux.

Soutien régional

Les autorités régionales ont encouragé la création d'une grappe d'entreprises («cluster») et lancé trois appels invitant les PME à leur soumettre des projets de coopération visant à promouvoir l'innovation. Au final, huit projets ont été financés, impliquant vingt-huit entreprises et portant sur les domaines suivants: amélioration de l'acoustique et de l'éclairage, ameublement d'intérieur dans le secteur du bien-être et des soins corporels (hôtels, établissements thermaux, etc.), création et commercialisation de mobilier ergonomique, innovation dans les produits, les marchés et les technologies ainsi qu'une plate-forme d'information pour le secteur du bois.

L'un des projets financés, «Eurokustik», a été présenté par trois menuisiers souhaitant développer de nouvelles manières de concevoir les pièces d'un bâtiment afin d'en optimiser l'acoustique. Après une formation spécifique dispensée par deux experts autrichiens, ils ont construit un premier prototype de chambre acoustique. Celle-ci a ensuite été testée par le Symphonic Wind Orchestra lors d'une tournée, ce qui a permis de mesurer l'impact de la disposition des meubles sur la diffusion du son et de la musique. Ce projet a rencontré un tel succès qu'il a donné naissance à une nouvelle société qui a décroché des contrats tant dans le secteur privé (salles de conférences ou de concerts pour des hôtels ou des orchestres, espace de travail pour des entreprises) que public (salles de sports, caserne de pompiers).

D'autres actions réalisées revêtent un caractère horizontal. Quelques exemples: aide à la participation à des foires internationales et à l'organisation de visites d'études; formations spécifiques aux nouvelles technologies intéressant le secteur; étude du marché du bois dans le nord de l'Italie; création d'un label de certification technologique en acoustique et éclairage; développement d'une base de données de profils d'entreprises; organisation d'ateliers et autres rencontres comme les «conversations

Projet: grappe d'entreprises réseau alpin et grappe d'entreprises
«Bois et technologies»
Programme: actions innovatrices (2000-2006)
Coût total: 740 360 EUR
Contribution de l'UE: 370 180 EUR
Fonds européen de développement régional
Mise en œuvre: janvier 2002-décembre 2004
Contact:
Wood and Technologies Cluster
Dott. Albert Überbacher, Cluster Manager
CAN Südtirol
Via Siemens 19
I-39100 Bolzano
Tél. (39) 471 56 81 47
Fax (39) 471 56 81 45
E-mail: albert.ueberbacher@can-suedtirol.it
Internet: <http://www.can-suedtirol.it>

sur le bois»; mise sur pied d'un centre de compétences sur le bois dans l'acoustique et l'éclairage; ou enfin, la création d'un centre d'information et de communication.

Le cluster, qui regroupe à la fois des entreprises de fabrication et des prestataires de services, comprend 60 % de charpentiers, 20 % de menuisiers, 10 % d'architectes et 10 % de sociétés diverses (designers, techniciens de l'acoustique et de l'éclairage).

De nouvelles ramifications

Au terme de la période de mise en œuvre, à la fin de 2004, «Bois et technologies» comptait 130 membres et était doté d'un comité de représentants élus. Deux ans plus tard, le nombre de membres s'élevait à 175. Trois groupes de travail («Constructions en bois innovantes», «Utilisation optimale de la lumière en intérieur» et «Santé, bien-être alpin et surfaces innovantes») ont également été constitués, fournissant aux membres des informations, du savoir-faire, de la formation et une aide dans les projets de coopération. Sept des huit projets financés se poursuivent sans le soutien initial du Fonds européen de développement régional et deux nouveaux projets sont prévus («Centres thermaux pour hôtels trois étoiles» et «Construire des maisons en bois adaptées au climat du sud»). Un label de qualité technologique a également été créé et un projet de coopération interrégionale est en cours («Value Added Wood», financé dans le cadre d'Interreg III C).



Suède

Un réseau de conseillers en innovation pour les PME

En Suède occidentale, une équipe de «conseillers en innovation» travaille avec des PME pour identifier leurs besoins en innovation et, le cas échéant, trouver le savoir-faire nécessaire pour les aider dans leur développement futur.

La région du Västra Götaland (Suède occidentale) est la principale région industrielle de Suède. En dehors du grand Göteborg, le secteur industriel constitue l'épine dorsale de l'économie et de l'emploi régionaux. Près de 40 % de la population de la région est employée dans l'industrie ou les services qui y sont liés.

Une étude «RITTS»⁽¹⁾, réalisée en 1999-2000 et fondée sur 900 entretiens auprès d'entreprises, a montré que de nombreux besoins de développement des PME n'étaient pas comblés et que le degré d'innovation et de prise de risque était faible parmi les PME industrielles de la région. Les connaissances étaient éparpillées et les PME ne savaient pas bien à qui demander de l'aide. Elles avaient en outre des besoins différents, surtout en termes de compétences techniques, mais aussi de commercialisation et de mise en réseau pour pouvoir entrer en contact avec des clients potentiels. Il fallait assurer de meilleurs contacts entre les fournisseurs de connaissances et les PME.

Au cours de l'année 2003, le Västra Götaland a mené un projet dénommé «Système régional d'innovation de haute qualité pour les PME industrielles» (*World Class Regional Innovation System for industrial SMEs*) dans les trois sous-régions de Fyrbodalen, Sjuhärads et Skaraborg. Ce projet a connu une fin prématurée en raison d'un soutien limité dans la sous-région de Fyrbodalen, qui recevait déjà un financement du programme d'actions innovatrices pour son propre projet en la matière.

Deuxième phase

Une deuxième phase du projet a couru d'avril 2003 à août 2005 avec les deux sous-régions restantes, sous le nom de «Service régional d'innovation de haute qualité — IF-net Västra Götaland» (*World Class Regional Innovation Service — IF-net Västra Götaland*). Gérée par l'Institut suédois de recherche de l'industrie mécanique (IVF), elle a comporté les actions suivantes:

- Mise en place d'un réseau de tous les fournisseurs de connaissances industrielles, coordonné par un groupe de gestion composé du gestionnaire de projet de la région, d'instituts de recherche industrielle et d'une association de développement des entreprises.
- Recrutement et formation, au sein du réseau, de «conseillers en innovation» sélectionnés par le groupe de gestion selon les critères suivants: expérience dans l'industrie; capacité et volonté de communiquer et d'instaurer un climat de confiance avec des personnes clés au sein des PME; aptitude à prendre du recul, c'est-à-dire à mener une approche holistique de la situation des PME plutôt que de n'en voir que des aspects spécifiques dans sa propre sphère de compétence. La formation des conseillers en innovation doit leur permettre d'agir en tant qu'ambassadeurs de l'ensemble du réseau et de ses compétences.
- Visites des PME industrielles par les conseillers en innovation pour les aider dans leur développement. Les contacts personnels se sont avérés le meilleur moyen de créer des liens et susciter la confiance, les brochures et les documents d'information ne servant que d'aide-mémoire. Une première visite d'une à deux heures était suivie d'un maximum de vingt autres heures pour l'analyse des problèmes et l'élaboration d'une proposition de projet de développement.
- Une fois la demande identifiée, soumission par le conseiller d'une proposition de projet de développement à évaluer par l'entreprise. La meilleure approche était alors identifiée et recommandée à l'entreprise, à charge pour celle-ci de financer le projet de développement avec une contribution du réseau de 1 800 euros.
- Afin d'assurer cohérence et qualité, mise en œuvre d'une politique globale en matière de procédures, de coordination, de rapports etc., relatifs aux visites à l'entreprise et aux services prestés par les représentants du réseau régional de connaissances. Ces détails ont été consignés dans un manuel, fondé sur une étude réalisée par le centre d'entreprise et d'innovation (*Business Innovation Centre — BIC*) avant le début de l'initiative.
- Réalisation de 318 visites en entreprises, débouchant sur 100 propositions de projets de développement dont 75 ont été lancés.

La région continue à financer le projet dans le cadre de sa stratégie visant à mettre en place un «système de soutien à l'innovation de haute qualité pour les PME».

Projet: «Système régional d'innovation de haute qualité pour les PME industrielles»

Programme: actions innovatrices (2000-2006)

Mise en œuvre: janvier 2003-septembre 2005

Coût total: 1 714 000 EUR

Contribution de l'UE: 727 000 EUR

Fonds européen de développement régional

Contact:

Projet Phase II

M. Björn Westling

IVF Industriforskning och utveckling AB

Argongatan 30

S-431 53 Mölndal

Tél.(46) 31-706 6169

Fax (46) 31-27 61 30

E-mail: bjorn.westling@ivf.se

Internet: <http://www.ivf.se>

¹ «Innovation régionale et transfert de technologies», un programme européen cofinancé par les Fonds structurels et organisé par la direction générale de la politique régionale au milieu des années 90 pour encourager les régions à élaborer des stratégies de recherche et d'innovation.



Estonie

Innovation dans l'industrie de la construction: Loodesystem

L'aide du FEDER a contribué à rendre possible la mise au point, par une PME, d'une nouvelle ligne de production de profilés à chaud performants.

Loodesystem Ltd est un producteur estonien de matériaux de construction et de maisons préfabriquées. Créée en 2000, cette entreprise était la première en Estonie à lancer la production de murs porteurs pour maisons préfabriquées en utilisant des tôles en acier dénommées «profilés à chaud» comme matériau de base.

Le profilé à chaud est une tôle mince en acier galvanisé utilisée pour la production de murs extérieurs et de façades. La résistance et la bonne flexibilité de l'acier permettent la production de tôles légères et fines mais aussi solides et durables. Les fournisseurs de profilés à chaud offrent généralement des matériaux non différenciés qui rendent la production de maisons préfabriquées assez intensive en main-d'œuvre. Ce qui pose des problèmes en Estonie et dans les pays voisins, où l'on connaît des pénuries de main-d'œuvre dans le secteur de la construction.

Loodesystem Ltd a donc décidé de créer une nouvelle ligne de production de profilés à chaud afin de tenter de résoudre ces problèmes. Dans le but de réduire les risques économiques et technologiques potentiels liés à ce projet de recherche et développement, Loodesystem a choisi de demander une aide des Fonds structurels par le biais d'«Enterprise Estonia» (EAS), l'agence nationale d'aide aux entreprises.

Partenariat

Les ingénieurs de Loodesystem ont collecté et analysé des données de terrain afin d'identifier les principaux facteurs empêchant l'assemblage plus rapide d'éléments de maisons préfabriquées. Les résultats de l'analyse ont révélé la fonctionnalité supplémentaire de profilés à chaud qui permettrait d'accélérer l'assemblage d'éléments par rapport à d'autres profilés à chaud disponibles.



La nouvelle ligne de production de profilés à chaud.

Projet: création d'une nouvelle ligne de production de profilés à chaud
Programme: objectif n° 1 (priorité n° 2: compétitivité des entreprises)

Coût total: 261 223 EUR

Contribution de l'UE: 104 486 EUR

Fonds européen de développement régional (FEDER)

Mise en œuvre: décembre 2004-septembre 2005

Contact:

M. Raul Loomets

Loodesystem Ltd

Katusepapi 10a

11412 Tallinn

Estonie

Tél. (372) 601 19 14

E-mail: info@loodesystem.ee

Internet: <http://www.loodesystem.ee>

La ligne de production a été développée en partenariat avec «Oy Samesor», une entreprise finlandaise parmi les plus importantes dans ce domaine. Les idées neuves apportées par Loodesystem ont été mises en pratique au sein de ce partenariat en l'espace de neuf mois. La nouvelle ligne innovante (appelée «ligne de bandes en rouleaux») a été testée au cours du troisième trimestre de 2005, moins d'un an après l'achèvement de la première analyse de la fonctionnalité nécessaire.

Ce rythme de développement n'aurait pas été possible sans la coopération d'Enterprise Estonia ni sans l'aide des Fonds structurels: les risques économiques et technologiques de l'opération auraient été bien trop importants pour une PME.

Plus vite et moins cher

Loodesystem Ltd a développé une ligne de production brevetée innovante pour les profilés à chaud dont la conception et la fabrication sont assistées par ordinateur. Cette ligne comporte plusieurs opérations supplémentaires permettant de réduire le temps nécessaire à la fabrication d'un élément de mur. Uniques en leur genre, ces opérations offrent aux clients une fonctionnalité sans pareille. Grâce aux profilés à chaud fournis par Loodesystem, un élément mural peut être produit de 20 à 40 % plus vite qu'avec n'importe quel autre profilé à chaud concurrent, tout en nécessitant moins de main-d'œuvre au moment de l'assemblage.

Ces nouveaux produits ont attiré l'attention de clients potentiels dans différentes régions d'Europe. Loodesystem a déjà commencé à exporter ses produits vers l'Ukraine et a trouvé de nouveaux partenaires, essentiellement des entreprises de construction, dans la région de la mer Baltique et en Espagne.

Espagne/France/Grèce/Italie/Maroc/Tunisie

Le bassin méditerranéen, un laboratoire d'innovation énergétique

Devant la montée des préoccupations environnementales et climatiques, la situation du bassin méditerranéen se caractérise par sa diversité — zones insulaires, montagneuses, urbaines —, gage d'une expérience variée dans l'utilisation des énergies renouvelables comme sources complémentaires d'électrification. Moyen clé de lutte contre l'effet de serre, les énergies renouvelables permettent aussi la production décentralisée d'électricité. D'où l'intérêt de travailler en partenariat et en réseau, à l'échelle méditerranéenne, en vue de favoriser la mutualisation des connaissances, le choix des systèmes énergétiques les plus performants dans leur contexte et les décisions appropriées d'aménagement du territoire, tout en contribuant à la réalisation des objectifs de Kyoto et du Livre blanc européen sur l'énergie. Il s'agit en outre d'assurer un positionnement plus compétitif des énergies renouvelables, aujourd'hui coûteuses et en particulier l'énergie photovoltaïque et les piles à combustible.

Rive nord/rive sud

C'est de ces considérations qu'est issu le projet «Emergence (1) 2010», récemment lancé sous la conduite de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA, France) dans le cadre du programme européen Interreg IIIB Medocc (2). Objectif: la fourniture fiable et continue d'énergie par une production décentralisée à partir de sources renouvelables, en engageant dès aujourd'hui les territoires participants dans un processus d'intégration en vue de l'aménagement énergétique de demain. Les partenaires d'«Emergence 2010» comprennent la chambre de commerce, d'industrie et d'énergie des Îles Baléares (Espagne), la province de Cagliari (Sardaigne, Italie), la province régionale de Caltanissetta (Sicile, Italie), la préfecture du Dodécane



Cellules photovoltaïques: l'échange d'expériences en matière d'énergies renouvelables est au cœur du projet «Emergence 2010».

et le Center for Renewable Energy Source (CRES) en Grèce et, sur la rive sud de la Méditerranée, le Centre de développement des énergies renouvelables (CDER, Maroc) et l'agence nationale pour la maîtrise de l'énergie (ANME, Tunisie).

Des «points bloquants» aux «cas champions»

Une première phase (de juin à décembre 2006), fondée sur une méthodologie rigoureuse établie lors d'un séminaire d'ouverture, a comporté le choix par chaque partenaire — avec l'aide d'un logiciel élaboré par le CRES — de systèmes énergétiques et zones d'étude à soumettre à évaluation commune, le repérage des territoires et des acteurs impliqués, le lancement des études technico-économiques, la mise en place d'un annuaire et d'un site internet et le recueil, par la région PACA, d'une première liste de «points bloquants» en vue du développement des technologies envisagées. La seconde phase (de janvier à juin 2007) inclut la présentation d'études de cas et de stratégies, le travail sur les sites après validation et suivant une feuille de route établie par le CRES, ainsi que l'échange de vues sur les «points bloquants».

Enfin, de juillet 2007 à avril 2008, la phase trois verra l'élaboration d'un cahier des charges pour le lancement d'un «cas champion» proposé par chaque partenaire, pouvant aboutir à une réalisation en vraie grandeur. On évaluera les initiatives opérationnelles possibles et le soutien européen à leur apporter, y compris au sein des programmes du nouvel objectif «Coopération territoriale européenne» des Fonds structurels. Le projet s'achèvera sur un séminaire de clôture et de communication.

Semer des noyaux d'énergie alternative

Au delà des études, «Emergence 2010» doit permettre l'implantation de noyaux de croissance là où l'activité économique est pénalisée dans son approvisionnement énergétique par son isolement, par son besoin spécifique d'une source d'énergie décentralisée ou par les exigences de respect de l'environnement.

Projet: «Emergence 2010»

Programme: Interreg IIIB Medocc, axe 2, mesure 1.

Coût total: 1 210 000 EUR

Contribution de l'UE: 722 500 EUR

Fonds européen de développement régional

Mise en œuvre: 1er juillet 2006-30 juin 2008

Contact:

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Mireille Pile, directrice de l'environnement,
du développement durable et de l'agriculture

Hôtel de région, 27 place Jules Guesde

F-13481 Marseille cedex 20

Tél. (33) 491 57 52 08

Fax (33) 491 57 53 07

E-mail: mpile@regionpaca.fr

Internet: <http://www5.regionpaca.fr/>

¹ «Emergence»: «Études en Méditerranée pour les énergies renouvelables garantissant l'électrification de noyaux de croissance écologique».

² Interreg IIIB: coopération transnationale (2000-2006). Medocc: Méditerranée occidentale.



Glossaire

Actions innovatrices: pendant la période de 2000-2006, quelque 181 programmes régionaux d'actions innovatrices ont été financés dans 156 régions de l'EU-15 éligibles aux aides. Il s'agissait d'expérimenter de nouvelles approches et actions qui, en cas de succès, permettraient d'améliorer la qualité des programmes opérationnels. Ces «laboratoires» prêts à prendre des risques avaient pour enjeu le renforcement d'économies régionales basées sur la connaissance et l'innovation technologique, une société de l'information mise au service des régions et la promotion du développement durable.

Cadre de référence stratégique national (CRSN): lorsqu'ils programment les interventions des Fonds structurels pour la période de 2007-2013, les États membres doivent présenter un cadre de référence stratégique national qui garantit la conformité des interventions avec les orientations stratégiques communautaires pour la cohésion.

FEDER (Fonds européen de développement régional): avec le Fonds de cohésion et le Fonds social européen, le FEDER est l'un des trois instruments financiers de la politique de cohésion de l'UE et la principale source de financement pour le développement du potentiel endogène des régions. Créé en 1975, le FEDER peut contribuer à financer les investissements productifs, la création d'entreprises, les infrastructures de transport et de protection de l'environnement, la recherche et le développement technologique, l'innovation, les projets relatifs à la société de l'information, au développement durable et d'autres encore. Les priorités spécifiques du FEDER sont définies dans les programmes pluriannuels gérés conjointement par la Commission, les États membres et les régions.

http://ec.europa.eu/comm/regional_policy/index_fr.htm

Fonds de cohésion: destiné aux États membres dont le produit national brut (PNB) est inférieur à 90 % de la moyenne communautaire, le Fonds de cohésion cofinance des projets dans les domaines des transports et de l'environnement, y compris les réseaux transeuropéens (RTE), l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. Pour la période de 2007-2013, un montant de 69,6 milliards d'euros sera disponible pour le Fonds de cohésion dans le cadre de programmes gérés par les États membres.

http://ec.europa.eu/comm/regional_policy/index_fr.htm

FSE (Fonds social européen): créé en 1957, le FSE est l'un des trois instruments de cohésion de l'UE et la principale source de financement européen pour le développement de l'employabilité et des ressources humaines.

http://ec.europa.eu/employment_social/esf2000/introduction_fr.html

«Les régions, actrices du changement économique»: propositions de la Commission qui visent à renforcer l'échange de bonnes pratiques dans le contexte de la coopération interrégionale

pour la période de 2007-2013 et qui ont été présentées dans la Communication (2006) 675 du 8 novembre 2006.

http://ec.europa.eu/regional_policy/cooperation/interregional/ecochange/index_fr.cfm

Lignes directrices intégrées pour la croissance et l'emploi: à la suite de l'évaluation, en 2004, des résultats de la stratégie de Lisbonne, le Conseil européen a décidé au printemps 2005 de recentrer les efforts sur la croissance et l'emploi. Les Lignes directrices intégrées comportent vingt-trois actions; un cycle de gouvernance allant de 2005 à 2008 comprend par ailleurs un ensemble d'indicateurs structurels et des rapports annuels sur l'évolution des programmes nationaux de réforme (PNR).

Objectif «Compétitivité régionale et emploi»: entre 2007 et 2013, cet objectif vise à renforcer la compétitivité, l'attractivité et le taux d'emploi des régions suivant une approche double. D'abord, des programmes de développement aideront les régions à anticiper et promouvoir le changement économique par le biais de l'innovation et de la promotion de la société de la connaissance, de l'esprit d'entreprise, de la protection de l'environnement et de l'amélioration de l'accessibilité régionale. Ensuite, on apportera un soutien à la création d'emplois plus nombreux et de meilleure qualité en adaptant la main-d'œuvre et en investissant dans les ressources humaines. Cet objectif couvre toutes les régions de 19 États membres — non compris ceux qui relèvent de l'objectif «Convergence» —, soit un total de 168 régions représentant 314 millions d'habitants. Le budget disponible, d'un montant de 54,9 milliards d'euros, dont 11,4 milliards pour les régions en phase d'instauration progressive des aides («*phasing-in*»), représente un peu moins de 16 % de l'enveloppe totale.

Objectif «Convergence»: couvrant la période de 2007-2013, cet objectif a pour finalité de promouvoir les conditions et les facteurs de croissance menant à une réelle convergence économique pour les États membres et les régions les moins développés. Il concerne, au sein de 17 États membres, 84 régions totalisant 154 millions d'habitants et affichant un PIB inférieur à 75 % de la moyenne communautaire, ainsi que 16 autres régions — en phase de sortie progressive de l'objectif (régions en «*phasing-out*») — représentant 16,4 millions d'habitants, dont le PIB ne dépasse que légèrement le seuil des 75 % en raison de l'effet statistique de l'élargissement de l'UE. Le montant disponible pour l'objectif «Convergence» est de 279,8 milliards d'euros, soit 81,5 % du total. Il est réparti comme suit: 199,3 milliards d'euros pour les régions en convergence, 13,9 milliards pour les régions en «*phasing-out*» et 69,6 milliards pour le Fonds de cohésion, lequel concerne quinze États membres.

Objectif «Coopération territoriale européenne»: cet objectif poursuivra l'approche de l'ancienne initiative communautaire Interreg en stimulant la coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale entre les régions de l'UE pendant la période de 2007-2013. Il est financé par le Fonds européen de développement

régional pour un montant de 7,85 milliards d'euros, alloué au cofinancement de quelque 80 programmes de coopération.

http://ec.europa.eu/regional_policy/interreg3/index_fr.htm

Orientations stratégiques communautaires pour la cohésion

(OSC): elles établissent un cadre indicatif pour les interventions des Fonds structurels. Sur la base d'une proposition de la Commission européenne, le Parlement européen et le Conseil ont adopté les OSC pour la période de 2007-2013 le 6 octobre 2006.

http://ec.europa.eu/comm/regional_policy/index_fr.htm

Programmes nationaux de réforme (PNR): à la suite de l'adoption par le Conseil européen, en juin 2005, du paquet des nouvelles lignes directrices intégrées, les États membres doivent, par le biais de leurs PNR, identifier leurs priorités et partager leurs bonnes pratiques en vue de relever les grands défis économiques. Les PNR établissent les stratégies des États membres visant, dans le long terme, à garantir la croissance durable, un taux d'emploi élevé et une société juste et intégrée. Un rapport annuel sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des programmes doit être présenté par chaque État membre au Conseil de printemps.

Programme opérationnel: document soumis par un État membre et adopté par la Commission, établissant une stratégie de développement assortie de priorités cohérentes à réaliser avec l'aide d'un des Fonds structurels ou, dans le cas de l'objectif «Convergence», celle du Fonds de cohésion et du FEDER.

Programmes traditionnels (*mainstream programmes*): ce terme est utilisé pour les 450 programmes financés par le FEDER, le FSE et le Fonds de cohésion au titre des objectifs «Convergence» et «Compétitivité régionale et emploi» entre 2007 et 2013.

Urbact: cofinancé par le FEDER, le programme Urbact est fondé sur un réseau de villes européennes ayant participé aux programmes de l'initiative communautaire URBAN. Urbact encourage l'échange d'expériences et l'apprentissage mutuel entre les différents acteurs urbains. Parmi les nombreuses actions financées figure la création de trente réseaux rassemblant de huit à vingt villes, chacun autour d'un thème spécifique de politique urbaine. La prochaine phase sera ouverte à toutes les villes des vingt-sept États membres.

<http://www.urbact.eu/>

URBAN II: l'initiative communautaire Urban II (2000-2006) est un instrument spécifique pour la revitalisation des quartiers urbains. URBAN II a pour but de résoudre les problèmes auxquels ces quartiers sont confrontés et d'améliorer l'attractivité des villes. Soixante-dix villes européennes ont reçu une aide financière du FEDER pour un budget total de 730 millions d'euros. Au travers de l'approche intégrée, plusieurs dimensions sont couvertes telles qu'améliorer l'accès à l'emploi et à la formation, stimuler le potentiel culturel et promouvoir la régénération physique et environnementale.



Info regio

Consultez le site internet Info regio pour une vue d'ensemble de la politique régionale de l'UE:

**http://ec.europa.eu/regional_policy
regio-info@ec.europa.eu**

